

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 380

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard,
M. Castor, M. Chassaigne, Mme Lebon, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Lorsque la fermeture est prononcée »

les mots :

« Si la fermeture est confirmée par le juge administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à harmoniser le texte à la suite de l'introduction du contrôle du juge administratif prévu par un précédent amendement.